

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-321-1923 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1919 portant affectation d'immeubles.

n° 24-321-1923

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 août 1923

Numéro JO
n° 321 du 31/08/1923

Date du numéro
31 août 1923

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vula dépêche ministérielle n° 16 du 20 septembre 1912 autorisant, à défaut de moyen sur place, le logement et l'ameublement des fonctionnaires du service local de la Côte française des Somalis

Vul'arrêté du 15 septembre 1919 portant affectation d'immeubles et autorisant le Secrétaire général du gouvernement à affecter aux logements des fonctionnaires les locaux de la Colonie non réservés ainsi que le gros mobilier nécessaire ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont rapportées les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 15 septembre 1919 susvisé.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, publié partout où besoin sera et inséré au J. O. de la Colonie.

A. LAURET.